

Consulat crut devoir prendre la délibération suivante, le 16 janvier 1499 : « Pour l'hospital Saint-Eloy, l'on y fera un escriteau, pour remonstrer qu'il y a hospital pour les pouvres (1). »

L'obscurité, dans laquelle était tombée Notre-Dame, fut-elle le résultat d'un calcul de la part des chanoines de la collégiale? Il serait peut-être téméraire, aujourd'hui, de l'affirmer. Il est néanmoins constant que, depuis bien longtemps, le chapitre avait oublié les engagements par lui contractés, en 1197, et qu'il cherchait l'occasion d'exonérer l'obédience de la Saunerie du mandat hospitalier. Cette occasion se présenta enfin.

En exécution d'une promesse faite par Charles VIII et Anne de Bretagne aux FF. Jean Bourgeois et Jean Tisseran, leurs confesseurs, de fonder à Lyon un nouveau monastère de Cordeliers de l'Observance, des commissaires furent délégués, pour déterminer l'emplacement le plus convenable et l'acquérir au nom du roi. Leur choix s'arrêta sur l'ancien hôpital des Deux-Amants, à Vaise, qui appartenait au chapitre de Saint-Paul. Largement indemnisés, les chanoines firent cession de tous leurs droits par acte du 5 octobre 1492. Le pape Alexandre VI, par bulle du 14 novembre suivant (2), autorisa la vente et la démolition de l'hôpital, à la condition de son transfert sur un autre point. Ce fut ce transfert, les frais qu'il nécessitait, l'extension qu'il importait de donner au nouvel hôpital, qui s'élevait à la Chana, près de Pierre-Scise, l'opportunité de le meubler suffisamment, etc., qui

---

(1) Ibid. BB. 24, f° 228.

(2) Fodéré, Narration historique des couvents de Saint-François, p. 963.